

Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco

Société Anonyme Monégasque
au capital de 10.000.000 euros
Siège social : 8, rue Grimaldi - Monaco

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 (en euros)

ACTIF (en Euros)	31.12.2017	31.12.2016
CAISSE, BANQUES CENTRALES.....	636 547,09	461 321,31
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	389 052 647,49	470 165 108,20
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	164 582 352,76	96 399 600,42
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE.....	0,00	0,00
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	0,00	0,00
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS A L.T.	68 508,36	56 159,69
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
CRÉDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0,00	0,00
LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	4 351 857,16	4 351 857,16
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	131 095,43	160 605,97
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES.....	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS	551 668,20	4 178 180,06
COMPTES DE RÉGULARISATION	599 016,01	1 180 377,96
TOTAL DE L'ACTIF	559 973 692,50	576 953 210,77
PASSIF (en Euros)	31.12.2017	31.12.2016
BANQUES CENTRALES	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	50 266 509,51	64 273 617,96
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	481 880 837,66	495 062 008,08
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	0,00	0,00
AUTRES PASSIFS	9 719 085,65	239 845,27
COMPTES DE RÉGULARISATION	736 504,89	707 904,36
PROVISIONS	1 641 133,02	2 238 490,03
DETTES SUBORDONNÉES.....	0,00	0,00
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX.....	0,00	0,00
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	15 729 621,77	14 431 345,07

CAPITAL SOUSCRIT	11 023 000,00	11 023 000,00
PRIMES D'ÉMISSION.....	0,00	0,00
RÉSERVES.....	3 370 417,25	2 583 003,74
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	0,00	0,00
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....	0,00	0,00
REPORT À NOUVEAU (+/-).....	37 927,82	77 071,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-).....	1 298 276,70	748 270,22
TOTAL DU PASSIF.....	559 973 692,50	576 953 210,77

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en euros)

Engagements donnés	31.12.2017	31.12.2016
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	29 602 131,02	5 028 093,15
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	1 246 445,85	662 985,39
ENGAGEMENTS SUR TITRES.....	0,00	0,00
Engagements reçus <td>31.12.2017</td> <td>31.12.2016</td>	31.12.2017	31.12.2016
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0,00	0,00
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	12 297 595,73	11 158 344,35
ENGAGEMENTS SUR TITRES.....	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en euros)

	31.12.2017	31.12.2016
+ Intérêts et produits assimilés	5 666 604,23	6 912 312,33
- Intérêts et charges assimilées	(4 948 842,98)	(6 435 048,42)
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
+ Produits sur opérations de location simple	0,00	0,00
- Charges sur opérations de location simple.....	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable.....	(43,17)	0,00
+ Commissions (produits)	3 063 566,83	1 780 500,52
- Commissions (charges)	(1 362 254,41)	(1 025 537,15)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	17 420,32	14 371,76
+/- Gains ou pertes sur opérat. des portefeuilles de placement et assimilés.....	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire	634 200,30	1 665 337,26
- Autres charges d'exploitation bancaire	(5 896,54)	(863 132,26)
PRODUIT NET BANCAIRE	3 064 754,58	2 048 804,04
- Charges générales d'exploitation	(1 484 316,66)	(1 451 058,81)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(33 530,64)	(36 035,99)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 546 907,28	561 709,24

+/- Coût du risque.....	(193 297,75)	4 678,84
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 353 609,53	566 388,08
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(268,83)	(173,86)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 353 340,70	566 214,22
+/- Résultat exceptionnel		0,00
- Impôt sur les bénéfices	(55 064,00)	182 056,00
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées.....		0,00
RÉSULTAT NET.....	1 298 276,70	748 270,22

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2017

1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Européenne du Crédit Mutuel MONACO (BECMM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

Note n° 1.1 Évaluation des créances et dettes

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Note n° 1.2 Créances douteuses

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par provision à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des programmes.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement ANC 2014-07 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Note n° 1.3 Immobilisations

Conformément au règlement ANC 2014-03, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Note n° 1.4 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

Note n° 1.5 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la BECMM et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la BECMM bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches salariales B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^{ème} anniversaire.

Note n° 1.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BECMM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Dans son préambule, l'avis CNC 2000-01 régissant les passifs exclut de leur champ d'application les opérations bancaires. En conséquence, il a été décidé de comptabiliser une provision pour risque égale à la différence entre le taux nominal et le taux actuariel des Comptes à Terme (CAT) à taux progressif. Le montant de cette provision est de 1.6 M€.

Note n° 1.7 Provision épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note n° 1.8 Impôts sur les bénéfices

Le poste « Impôt sur les bénéfices » comprend l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice est déterminé selon la réglementation fiscale à MONACO.

Note n° 1.9 Consolidation

La société est intégrée globalement dans les périmètres de consolidation du Groupe CM11-CIC d'une part, et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel d'autre part.

Note n° 1.10 Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

2.1 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.17	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute au 31.12.16
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0				0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES d'Exploitation	1 040	4			1 036
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES d'Exploitation	5 006				5 006
TOTAUX	6 046	4	0	0	6 042

2.2 Amortissements et provisions sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS	Amortissements au 31.12.17	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.16
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES d'Exploitation	909	34		875
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES d'Exploitation	653			653
TOTAUX	1 562	34	0	1 528

PROVISIONS	Provisions au 31.12.17	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.16
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
TOTAUX	0	0	0	0

2.3 Ventilation des créances sur la clientèle

	Prêts	Créances rattachées	Total
CRÉANCES COMMERCIALES	102		102
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	10 732	14	10 746
CRÉDITS - PROMOTEURS	39 730		39 730
AUTRES CRÉDITS À L'HABITAT	104 090	107	104 197
PRÊTS PERSONNELS	5 782	8	5 790
COMPTES ORDINAIRES CLIENTÈLE	908	220	1 128
CRÉANCES DOUTEUSES BRUTES - COMPROMISES -	1 089		1 089
CRÉANCES DOUTEUSES BRUTES - AUTRES -	2 878		2 878
PROV. POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES - COMPROMISES -	-980		-980
PROV. POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES - AUTRES -	-98		-98
TITRES REÇUS EN PENSION LIVRÉE			0
TOTAUX	164 233	349	164 582

2.4 Ventilation des risques immobiliers

Le montant total des créances brutes et des engagements non pondérés enregistrés en hors bilan concernant le financement des professionnels de l'immobilier est de 6.253,29 Millions d'Euros.

Le montant total se répartit ainsi :

Forme d'engagement :

- . Crédits bruts inscrits au bilan 51 %
- . Engagements hors-bilan 49 %
 - dont Engagements de financement 46 %
 - dont Engagements de garantie 22 %

Type de bénéficiaire :

- . Promoteurs et lotisseurs aménageurs 41 %
- . Marchands de biens 2 %
- . Investisseurs professionnels 13 %
- . Sociétés foncières (non affectées) 44 %

Type de produits :

- . Immobilier logement 44 %
- . Immobilier d'entreprise 20 %
- . Locaux commerciaux 17 %
- . Sociétés foncières (non affectées) 19 %

Localisation géographique Immobilier Logement :

- . Île-de-France 23 %
- . Nord-Est 13 %
- . Sud-Est 34 %
- . Nord-Ouest 11 %
- . Sud-Ouest 12 %
- . Sans affectation géographique (corporate et divers) 7 %

en millions d'euros	Montant 2017	Montant 2016
. ENCOURS DOUTEUX	10,8	8,3
. PROVISIONS	8,3	7,3
. TAUX DE PROVISION	76 %	87 %

Parmi les créances douteuses, les créances compromises s'élèvent à 1089 milliers d'euros et font l'objet de 980 milliers d'euros de provisions.

2.5 Répartition des créances sur la clientèle

hors créances rattachées de 164 233 milliers d'euros sur créances brutes	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
Répartition par grand type de contrepartie			
. Sociétés	56 113	2 440	255
. Entrepreneurs individuels	37 245	1 050	875
. Particuliers	68 513	477	126
TOTAUX	161 871	3 967	1 256

Répartition par secteur d'activité			
. Agriculture et industries minières	12	0	0
. Industries	1 083	660	660
. Services aux entreprises et holding	2 923	618	236
. Collectivités et autres services aux particuliers	4 063	62	47
. Services financiers	3 028	0	0
. Services immobiliers	71 962	2 139	177
. Particuliers et autres	78 800	488	136
TOTAUX	161 871	3 967	1 256

Répartition par secteur géographique			
. France	46 421	645	109
. Monaco	113 097	3 321	1 146
. Autres pays	2 353	1	1
TOTAUX	161 871	3 967	1 256

2.6 Répartition des créances sur les établissements de crédit hors opérations de pension et hors créances rattachées

Répartition par secteur géographique	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
- France	387 587	0	0
- Europe hors France	14	0	0
- Autres pays	0	0	0
TOTAUX	387 601	0	0

2.7 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un an à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT						
À vue	186 602					186 602
À terme	31 000	30 000	140 000		1 451	202 451
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE						
Créances commerciales	101					101
Autres concours à la clientèle	20 359	29 829	38 830	73 807	129	162 954
Comptes ordinaires débiteurs	1 307				220	1 527
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						0
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE						0
TOTAUX	239 369	59 829	178 830	73 807	1 800	553 635

Les comptes ordinaires douteux sont considérés comme étant immédiatement exigibles.

Les autres créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

PASSIF	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un an à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT						
À vue	143					143
À terme	10 000		40 000		124	50 124
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE						
À vue	282 823				38	282 861
À terme	942	357	670			1 969
Autres dettes						
À vue	982					982
À terme	8 275	61 049	112 591	13 526	628	196 069
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	0					0
DETTES SUBORDONNÉES	0					0
TOTAUX	303 165	61 406	153 261	13 526	790	532 148

2.8 Fonds Propres

	Montant 2016	Affectation Résultat 2016	Variations 2017	Montant 2017
CAPITAL	11 023	0	0	11 023
RÉSERVE STATUTAIRE	2 450	0	750	3 200
AUTRES RÉSERVES ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	133	0	37	170
REPORT À NOUVEAU	77	(77)	38	38
RÉSULTAT	748	(748)	0	0
DIVIDENDE VERSÉ	0	0	0	0
TOTAUX	14 431	(825)	825	14 431

2.9 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2017	Montant 2016
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	654	654
Frais de premier établissement	654	654
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX	4 100	4 100
TOTAUX	4 754	4 754

2.10 Intérêts courus à recevoir ou à payer

<u>ACTIF</u>	Intérêts courus à recevoir
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	
À terme	1 451
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	
Autres concours à la clientèle	129
Comptes ordinaires débiteurs	220
TOTAUX	1 800

<u>PASSIF</u>	Intérêts courus à payer
BANQUES CENTRALES	
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À terme	124
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	
Comptes d'épargne à régime spécial À VUE	38
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	628
TOTAUX	790

2.11 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »

AUTRES ACTIFS	Montant 2017	Montant 2016
DÉBITEURS DIVERS	552	4 178
TOTAUX	552	4 178

AUTRES PASSIFS	Montant 2017	Montant 2016
CRÉDITEURS DIVERS	9 719	240
TOTAUX	9 719	240

2.12 Comptes de régularisation

ACTIF	Montant 2017	Montant 2016
COMPTES D'ENCAISSEMENT	492	546
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	4	1
PRODUITS À RECEVOIR	82	448
COMPTES DE RÉGULARISATION DIVERS	21	185
TOTAUX	599	1 180

PASSIF	Montant 2017	Montant 2016
CHARGES À PAYER	244	207
COMPTES DE RÉGULARISATION DIVERS	493	501
TOTAUX	737	708

2.13 Provisions

	Montant 2017	Montant 2016
AUTRES PROVISIONS	1 641	2 238
TOTAUX	1 641	2 238

2.14 Épargne Logement

	Solde 2017	Solde 2016	Provisions 2017	Provisions 2016
PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	1 896	1 822	13	10
COMPTES D'ÉPARGNE LOGEMENT	55	52	0	0
PRÊTS ÉPARGNE LOGEMENT	45	52	1	1
TOTAUX	1 996	1 926	14	11

2.15 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro

ACTIF	Montant 2017 Devises hors zone Euro	Montant 2016 Devises hors zone Euro
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	4 735	10 342
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	4	151
TOTAL ACTIVITÉ DEVICES	4 739	10 493
Pourcentage du total actif	0,85 %	1,82 %

PASSIF	Montant 2017 Devises hors zone Euro	Montant 2016 Devises hors zone Euro
BANQUES CENTRALES		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2	
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	4 737	10 493
TOTAL ACTIVITÉ DEVICES	4 739	10 493
Pourcentage du total passif	1,82 %	1,50 %

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

3.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2017	Produits 2016
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3 125	4 764
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 486	2 112
AUTRES PRODUITS À CARACTÈRE D'INTÉRÊTS	83	29
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS RELATIVES AUX INTÉRÊT	(27)	8
TOTAUX	5 667	6 913

	Charges 2017	Charges 2016
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	(326)	(452)
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC CLIENTÈLE	(5 223)	(6 484)
AUTRES CHARGES À CARACTÈRE D'INTÉRÊTS	600	501
TOTAUX	(4 949)	(6 435)

3.2 Revenu des titres à revenu variable

	Produits 2017	Produits 2016
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	0	0
REVENUS DES TITRES PARTICIPATIONS ET DE FILIALES	0	0
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	0	0
TOTAUX	0	0

3.3 Commissions

	Produits 2017	Produits 2016
COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 671	1 509
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS SUR TITRES	198	98
COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	4	3
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	21	20
COMMISSIONS SUR ACTIVITÉS NON BANCAIRES	169	151
TOTAUX	3 063	1 781

	Charges 2017	Charges 2016
COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	(7)	(8)
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS SUR TITRES	(22)	(19)
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	(1 333)	(999)
TOTAUX	(1 362)	(1 026)

3.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Produits 2017	Produits 2016
GAINS SUR TITRES DE TRANSACTION	0	0
GAINS SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	17	14
PERTE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	0	0
TOTAUX	17	14

3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Produits 2017	Produits 2016
GAINS / PERTES SUR TITRE DE PLACEMENT	0	0
TOTAUX	0	0

3.6 Autres produits d'exploitation bancaire

	Produits 2017	Produits 2016
REVENUS DES IMMEUBLES	0	0
RÉCUPÉRATIONS FRAIS SUR CLIENTS	2	1
AUTRES PRODUITS	632	1 664
TOTAUX	634	1 665

3.7 Autres charges d'exploitation bancaire

	Montant 2017	Montant 2016
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0	0
COTISATIONS FONDS DE GARANTIE (*)	0	(9)
AUTRES CHARGES	(6)	(854)
TOTAUX	(6)	(863)

* Depuis 2017, l'ensemble des cotisations aux fonds de garantie sont comptabilisées en charges générales d'exploitation

3.8 Charges générales d'exploitation

	Montant 2017	Montant 2016
SALAIRES ET TRAITEMENTS	(612)	(578)
CHARGES DE RETRAITE	(72)	(73)
AUTRES CHARGES SOCIALES	(173)	(216)
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS SUR RÉMUNERATIONS	0	(1)
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	(58)	(30)
SERVICES EXTÉRIEURS	(569)	(553)
TOTAUX	(1 484)	(1 451)

3.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	Montant 2017	Montant 2016
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(34)	(36)
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
TOTAUX	(34)	(36)

3.10 Coût du risque

	Montant 2017	Montant 2016
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIÉES À DES CRÉANCES	(274)	(48)
CRÉANCES IRRECOUVRABLES	(160)	(117)
REPRISES DE PROVISIONS LIÉES À DES CRÉANCES	241	170
TOTAUX	(193)	5

3.11 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2017	Montant 2016
PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
GAINS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
TOTAUX	0	0

3.12 Résultat exceptionnel

	Montant 2017	Montant 2016
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
TOTAUX	0	0

3.13 Impôt sur les sociétés

	Montant 2017	Montant 2016
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AFFÉRENT AU RÉSULTAT ORDINAIRE	(55)	0
AVOIRS FISCAUX ET CRÉDITS D'IMPÔT (CARRY BACK)	0	182
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS DE L'EXERCICE	(55)	182

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ (EN EUROS)

	2013	2014	2015	2016	2017
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	11 023 000,00	11 023 000,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 102 300	1 102 300
2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Produit net bancaire, produit du portefeuille titres et divers	1 996 543,35	1 752 187,31	2 973 012,39	2 048 804,04	3 064 754,58
b) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	841 534,58	486 942,38	1 692 143,43	597 745,23	1 580 437,92
c) Impôt sur les bénéfices	203 472,00	0,00	196 044,00	-182 056,00	55 064,00
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
e) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	476 405,31	413 074,38	1 493 789,82	748 270,22	1 298 276,70
f) Résultat distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. RÉSULTAT PAR ACTION					
a) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,64	0,49	1,69	0,54	1,43
b) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,48	0,41	1,49	0,68	1,18
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	8	9	9	9
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	481 726,23	469 334,58	506 281,34	554 207,29	573 856,00
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	205 667,25	206 686,58	214 147,79	238 175,48	239 411,83

RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015 pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

* Le total du bilan s'élève à 559.973.692,50 €

* Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 1.298.276,70 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2017, le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par vos dirigeants.

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2017, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2017 et le résultat de

l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société.

Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 15 mai 2018.

Les Commissaires aux Comptes,

Stéphane GARINO

Vanessa TUBINO

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2017 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché comportant une série de prestations successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2017, vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Assemblée tenue au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- le 31 mai 2017, en assemblée générale ordinaire annuelle pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour ces assemblées, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à leur tenue ;

- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 15 mai 2018.

Les Commissaires aux Comptes,

Stéphane GARINO

Vanessa TUBINO

—

Le rapport de gestion est tenu à disposition auprès du siège social de la Banque Européenne du Crédit Mutuel MONACO 8, rue Grimaldi MC 98000 MONACO.
